



AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**RÈGLEMENT NUMÉRO 748-229 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 748 ET SES AMENDEMENTS VISANT À MODIFIER LES NORMES AFIN
D'ENCADRER L'UTILISATION DE CONTENEUR MARITIME COMME BÂTIMENT OU
CONSTRUCTION ACCESSOIRE**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 juin 2025, le conseil municipal a adopté par résolution le premier projet de règlement suivant :

**« RÈGLEMENT NUMÉRO 748-229 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 748 ET SES AMENDEMENTS VISANT À MODIFIER LES NORMES AFIN
D'ENCADRER L'UTILISATION DE CONTENEUR MARITIME COMME BÂTIMENT OU
CONSTRUCTION ACCESSOIRE ».**

Le but du règlement est de modifier les normes afin d'autoriser, sous certaines conditions, l'utilisation de conteneur maritime comme bâtiment ou construction accessoire pour les usages commerciaux, industriels et publics.

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation, le 16 juin 2025 à compter de 20 h, à la salle du conseil située au 588, rue De Montcalm à Berthierville.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le conseil municipal expliquera le contenu du règlement numéro 748-229 ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes désirant s'exprimer sur le sujet.

Le projet de règlement est disponible sur le site internet de la ville à la sous-section « Avis publics ».

Donné à Berthierville, ce 3 juin 2025

Sylvie Dubois

Directrice générale et greffière